

Dossier de partenariat



SOLIDARITÉ
Organisation de solidarité internationale

20 rue de Rochechouart, 75009 PARIS
Tél. 01 48 78 33 26
Courriel. contact@solidarite.asso.fr

Votre logo



Sommaire

→ Résumé des possibilités de partenariat	1
1. PRÉSENTATION de SOLIDARITÉ	3
1.1 Qui sommes-nous ?	3
1.2 Notre mission	5
1.3 Notre expertise	6
1.4 Aperçu de nos projets en 2012	7
1.5 Notre éthique	11
1.6 Nos financements	11
2. L'INTÉRÊT D'UN PARTENARIAT VOTRE ENTREPRISE	14
2.1 Pourquoi un partenariat avec SOLIDARITÉ ?	14
2.2 Quels sont les avantages pour VOTRE ENTREPRISE ?	15
3. LES MODALITÉS DE PARTENARIAT QUE NOUS VOUS PROPOSONS	16
3.1 Comment nous soutenir ?	16
Un mécénat financier	16
Un mécénat en nature	16
Un mécénat de visibilité	16
Un mécénat de compétences	17



Résumé des possibilités de partenariat

VOTRE ENTREPRISE - SOLIDARITÉ



Vous souhaitez promouvoir l'image de votre entreprise ?

Vous cherchez à fédérer vos salariés autour d'un projet commun et de valeurs solidaires ?

Vous souhaitez bénéficier d'une réduction d'impôt tout en participant à l'intérêt général ?



SOLIDARITÉ œuvre depuis près de 30 ans à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis. Notre engagement et notre professionnalisme, reconnus par des organismes tels que la Région Ile de France, la Fondation Ecocert ou la Fondation de France font de nous un partenaire de confiance.

Nous vous proposons un partenariat sur mesure, pour un monde plus juste et solidaire :

→ **Mécénat de compétences :**

Une entreprise telle que XXXX possède en interne une multitude de compétences susceptibles d'apporter beaucoup à SOLIDARITÉ :

-

-

→ **Mécénat en nature :**

→ **Mécénat de visibilité :**

→ **Mécénat financier :** devenez partenaire de nos projets « Les graines de l'espoir » ou « Les enfants de l'arsenic »





« Il ne s'agit pas de préparer un avenir meilleur mais de vivre autrement le présent »

François Partant

François Partant (1926-1987) : économiste de formation, il a d'abord travaillé comme banquier du développement. Dès la fin des années 1960, et après s'être aperçu que le modèle de développement occidental était une impasse, il s'est consacré à essayer de convaincre les populations locales de mettre en place des alternatives pour améliorer leurs conditions de vie. Ses idées ont inspiré les fondateurs de SOLIDARITÉ.

Présentation de SOLIDARITÉ

1.1 Qui sommes-nous ?

SOLIDARITÉ est une Organisation de Solidarité Internationale qui appuie depuis trente ans des initiatives au service des exclus en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud et en Europe.

L'association SOLIDARITÉ vise un comportement responsable et égalitaire de ses membres en privilégiant la démocratie participative. A ce titre, SOLIDARITÉ fonctionne en association collégiale. Tous les membres du conseil d'administration sont sur un pied d'égalité : tous les volontaires élus au conseil d'administration lors de l'assemblée générale se retrouvent statutairement co-responsables de l'association.

Nos domaines d'action

Là Bas

- L'éducation et la formation professionnelle
- Les activités génératrices d'emplois
- L'agriculture biologique et communautaire



Ici

- L'information et la sensibilisation





« Vous devez être le changement que vous voulez voir dans le monde »

Gandhi

Gandhi (1869-1948) : homme politique et philosophe indien, qui a porté des concepts tels que la recherche de la vérité (Satyagraha) et les pratiques non-violentes.

1.2 Notre mission



- **Participer à la réduction du chômage rural et à la satisfaction des besoins essentiels des populations les plus défavorisées** : les jeunes et les femmes marginalisées, les peuples autochtones et les tribaux, les petits paysans et les sans terre.

- **Notre objectif est de promouvoir des solutions alternatives au modèle de croissance actuel** et ainsi valoriser les ressources locales, qu'elles soient économiques, sociales ou culturelles.

Réfléchir ici...

Notre équipe associative participe à l'information et à la sensibilisation du public sur les inégalités dans le monde et sur les principes de « l'après-développement ».

L'après-développement est représenté comme une alternative au modèle dominant. L'après-développement s'appuie entre autre sur la démocratie directe et l'*empowerment*¹ : les citoyens prennent collectivement en main leur propre évolution et celle de leur environnement, portant eux-mêmes leur parole et conduisant leurs projets. »

SOLIDARITÉ organise toute l'année des événements de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire, des stages, des manifestations culturelles et des conférences thématiques. Nous organisons notamment des apéros thématiques à un rythme mensuel sur des sujets peu maîtrisés du grand public.

¹ *Empowerment* : terme anglais traduit par « autonomisation », qui définit la prise en charge de l'individu par lui-même, de sa destinée économique, professionnelle, familiale et sociale.

... et agir là-bas

Nous travaillons exclusivement en **partenariat avec des associations locales**, en soutenant des projets initiés et conçus « par et pour » les locaux. Nous sommes convaincus que la force des projets réside dans l'initiative des populations.

SOLIDARITÉ soutient des projets sur plusieurs années, avec des partenaires de longue date au profit des plus démunis pour les aider à conquérir leur autonomie et leur dignité.

Nous apportons notre expertise sur les questions agricoles, économiques et sur la gestion de projets.

SOLIDARITÉ travaille au développement de synergies entre les organisations du Sud pour favoriser l'échange d'expériences et contribuer au « transfert de mémoire ».



1.3 Notre expertise

Nos experts agro-économistes apportent leurs compétences dans la mise en place, le suivi et l'évaluation des projets sur le terrain. Les plus importantes thématiques autour desquelles SOLIDARITÉ s'est engagée avec ses partenaires.



- **Souveraineté alimentaire**
- **Accès à la terre**
- **Protection des ressources naturelles et de la biodiversité**
- **Valorisation des cultures locales**
- **Formations professionnelles des jeunes et des femmes**

1.4 Aperçu de nos projets



Plus de **100 projets** réalisés dans **12 pays**, depuis plus de **30 ans**
Plus de **80 %** des ressources affectées à nos projets sur le terrain

Présentation de 2 projets prioritaires en 2012

Projet 1 : « Les Enfants de l'Arsenic », en Inde

p°8

Projet 2 : « Les Graines de l'Espoir », en Inde

p°10

Projet n°1

Les enfants de l'arsenic

La zone du projet se trouve à la frontière avec le Bangladesh, où les taux d'arsenic dans l'eau sont très préoccupants. Dans certains villages, au moins un membre par foyer est victime d'une maladie liée à l'arsenic (dermatites et gangrènes, et pouvant aller jusqu'à de graves cancers). Cette région est la seule zone touchée en Inde, aussi, elle ne constitue pas une priorité et aucun budget ne lui est alloué. Afin de participer à l'amélioration des conditions de vie des communautés affectées, SOLIDARITÉ



L'objectif

Soutenir 215 enfants et jeunes défavorisés et indirectement 13 000 familles du block de Lalgola, sensibilisées tant à l'intérêt de la scolarisation de leurs enfants qu'aux problématiques sanitaires locales.

La durée

3 ans (mai 2011 à mai 2014)

Les actions menées

- **Développement d'une école primaire** modèle adaptée aux besoins spécifiques de la zone et des enfants marginalisés (éducation en anglais et en bengali, méthodes participatives et suivi personnalisé).
- **Développement de la crèche/maternelle**, premier pas vers la socialisation et la scolarisation et moyen de soutenir les jeunes mères dans leur recherche d'emploi.
- **Professionnalisation du Centre de soutien scolaire.** WBVHA a créé un centre de soutien scolaire pour les adolescents en difficulté et en échec scolaire pour pallier la déscolarisation et l'absentéisme et leur redonner confiance.
- **Développement de la bibliothèque d'étude.** En 2010, WBVHA a créé une bibliothèque, un fonds documentaire dont 5000 jeunes par an bénéficient pour leurs études. Du matériel scolaire est également mis à disposition.
- **Formation professionnelle en couture et broderie** pour les jeunes filles dans le but d'intégrer les unités de vente dans les villages.
- **Sensibilisation à l'accès à l'éducation et à la santé**, soulignant auprès des parents l'intérêt et l'importance de la scolarisation des enfants sur les questions de santé, et les rassurant sur la sécurité des enfants confiés à l'école et à la crèche/maternelle de WBVHA.
- **Suivi et prise en charge sanitaire.** Construire une école en adéquation avec le contexte local suppose une prise en charge de la santé des enfants exposés quotidiennement à la contamination par l'arsenic et à d'autres difficultés de santé. Un médecin effectue une permanence médicale une fois tous les trois mois.

Notre budget

→ 36 162€ pour la 2ème année du projet

Exemples de soutien	Montant du mécénat	Crédit d'impôt
Achat de deux minibus	9 500 €	5 700 €
Rémunération de 4 professeurs	3 500 €	2 100 €
Suivi médical des enfants	500 €	290 €
Bibliothèque	300 €	180 €



Projet n°2

Les graines de l'espoir

En partenariat avec l'ONG indienne Navdanya, SOLIDARITÉ soutient la création d'un plan de sécurité écologique et économique des communautés paysannes marginalisées en Inde du Nord, incluant la transition vers une agriculture durable biologique, une formation à l'agroécologie, des infrastructures pour la préservation de la biodiversité, etc.



L'objectif

Assurer et améliorer les moyens de subsistances durables des petites communautés paysannes en créant un plan de sécurité écologique et économique des communautés marginalisées tout en conservant la biodiversité et en préservant les semences traditionnelles.

La durée

3 ans (2011-2013)

Les actions menées

- **Formations professionnelles** et soutien à plus de 100 paysans pour une transition vers une agriculture durable et biologique.
- **Formations à l'agroécologie** pour le réseau féminin de conservation des semences.
- **Organisation de treize jardins communautaires féminins** et 7 jardins de démonstrations dans 7 des écoles.
- **Création d'infrastructures de soutien** pour la préservation de la biodiversité et la promotion de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles : 1 centre de conditionnement, 1 banque de semence par village, 1 pépinière et 39 unités d'engrais biologiques, 50 systèmes d'irrigation.
- **Élaboration de registres communautaires** sur la biodiversité et des herbiers réalisés par les enfants des paysans en collaboration avec «les anciens», ils seront conservés dans les villages.
- **Information grand public et sensibilisation** : organisation de deux festivals, d'un rallye et d'une marche au niveau national. Participation à d'autres festivals et événements.
- **Sensibilisation auprès des enfants** : 7 jardins de démonstrations dans 7 écoles, afin de sensibiliser la jeune génération à la protection de la biodiversité et fournir des aliments à haute valeur nutritionnelle. Les enfants ont d'abord été formés à la ferme expérimentale de Navdanya au cours d'une campagne de sensibilisation en Septembre 2011.

Notre budget

→ 53 538€ pour la 2ème année du projet

Exemples de soutien	Montant du mécénat	Crédit d'impôt
Ensemble des infrastructures du projet	10 000 €	6 000 €
Actions de sensibilisation	7 500 €	4 500 €
Promotion des productions locales (labélisation, marketing...)	6 700 €	4 020 €
Formation de 300 paysans à l'agriculture bio et à la conservation des semences	3 500 €	2 100 €



Pour toute précision sur ces projets, vous pouvez consulter leur fiche descriptive sur notre site internet : www.solidarite.asso.fr

1.5 Notre éthique

À la base d'un échange gagnant-gagnant

La fidélité de nos bailleurs est un élément essentiel, qui nous permet d'atteindre notre mission sur le long terme. Les financements collectés servent à mettre en œuvre des projets sur le terrain et à la vie de l'association.

Seuls 8 % des dons affectés aux projets financent nos frais de fonctionnement.

En moyenne, les budgets de nos projets oscillent entre 15 000 et 350 000€. SOLIDARITÉ maintient un quota de 10 actions maximum par an, ce qui lui permet de suivre, gérer et contrôler correctement les programmes que l'association appuie. Nous tenons ainsi à conserver une dimension humaine.

Nos comptes sont doublement audités : par le Cabinet d'experts comptables AEC et par des commissaires aux comptes dans nos pays d'intervention afin de certifier les dépenses allouées sur le terrain.



Tout engagement pour nos projets est un levier d'action

La mise en œuvre de nos projets nécessite des investissements financiers conséquents, investissements que nous ne pouvons assumer seuls. Votre soutien constitue un gage précieux de viabilité pour nos partenariats, qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité et que nous souhaitons poursuivre sur le long terme.

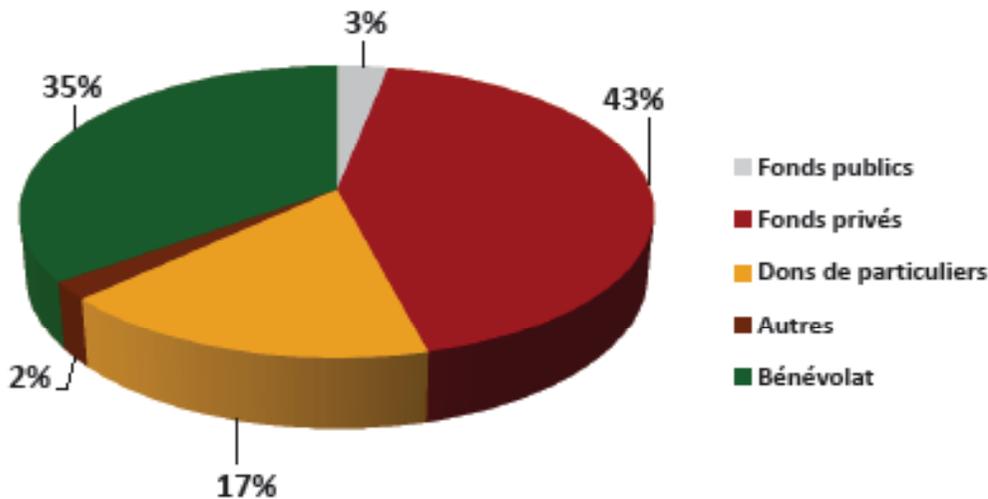
Réciproquement, ce que le mécénat peut vous apporter

Outre la satisfaction de contribuer à défendre des valeurs auxquelles vous adhérez, votre entreprise bénéficie de nombreux avantages en pratiquant le mécénat.

1.6 Nos financements

SOLIDARITÉ bénéficie de quatre sources principales de financement :

- ➔ Les collectivités territoriales;
- ➔ Les fondations privées;
- ➔ Les particuliers, par le biais de dons et legs
- ➔ Le bénévolat;



|| Notre budget

... en 2010 : 154 727 €

... en 2011 : 274 289 €



Ils nous font confiance...



Le développement de nouvelles sources de financement est indispensable, afin de garantir :

- 1 La pérennité de nos actions
- 2 Notre indépendance financière



L'intérêt d'un partenariat pour VOTRE ENTREPRISE

2.1 Pourquoi un partenariat avec SOLIDARITÉ ?

Au sein de votre entreprise...

Vous avez bâti votre réussite et votre réputation autour de valeurs éthiques fortes ?

Par votre présence nationale et internationale, vous bénéficiez d'un large réseau professionnel et d'un pouvoir d'influence important ?

Grâce à vos collaborateurs, vous rassemblez une grande diversité de compétences, de cultures et d'idées novatrices ?

Vous souhaitez mettre en place un partenariat avec des organisations de solidarité sur des objectifs sociaux et environnementaux ?

Vos salariés sont des femmes et des hommes de conviction, qui partagent cette vision et souhaitent s'engager dans des initiatives aux côtés d'associations ?



...Ensemble, nous pouvons

Faire de ces valeurs fondamentales, qui sont aussi les nôtres, le pilier de notre collaboration et de nos actions communes.

Partager nos réseaux : au Nord comme au Sud. Nous sommes partenaires d'une quinzaine d'ONG et de collectivités locales.

Échanger nos expertises mutuelles grâce à nos 30 ans d'expérience à l'international dans le développement rural et à vos compétences organisationnelles et humaines.

Allier nos forces et nos convictions en construisant un partenariat ONG-entreprise innovant et pérenne.

Construire pour vos salariés des programmes de « team building »³ au sein de notre centre de formation en Inde et définir avec eux d'autres modes

³ **Team building** : terme anglais traduit par « construction d'équipe »

2.2 Quels sont les avantages pour VOTRE ENTREPRISE ?

Les avantages fiscaux

Le mécénat bénéficie d'une loi d'incitation fiscale qui permet à votre entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60 % du montant des dons versés, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires. En cas de dépassement, il est possible de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants

Par exemple, un don de 100 000€ amène une réduction d'impôts qui s'élève à 60 000€ soit un coût réel pour votre entreprise de 40 000€.

Le mécénat permet également à votre entreprise de bénéficier de contreparties à hauteur de 25 % du montant du don, sans plafonnement.

Par exemple, pour un don de 100 000€, l'association peut vous faire bénéficier de contreparties (relations publiques, communication, etc.), jusqu'à un montant de 25 000€.

Ces « contreparties » vous sont bien évidemment fournies à titre d'exemples. Dans les faits, il existe beaucoup d'autres outils à utiliser ou à développer pour communiquer sur notre partenariat. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions et de vos demandes particulières.

Les autres avantages

Promouvoir votre image d'entreprise engagée et responsable. En participant à l'intérêt général à travers votre partenariat, vous diffuserez une image responsable auprès de vos parties prenantes. Nous nous engageons à diffuser ce partenariat sur nos supports de communication.

Favoriser l'esprit d'équipe et mobiliser vos salariés autour d'un projet fédérateur. Avec nous, vous ne vous inscrivez pas seulement aux côtés d'une association expérimentée et innovante dans ses programmes, votre engagement vous permet de susciter une dynamique d'adhésion en interne et auprès de vos parties prenantes. Nous organisons des ateliers et des conférences-débats autour de nos thématiques d'action et de nos zones d'intervention. Vos salariés peuvent également s'impliquer en mettant à disposition leurs compétences dans des domaines techniques ou des fonctions d'encadrement.

Développer votre image de marque en bénéficiant de votre médiatisation sur nos supports de communication. SOLIDARITÉ devient le porte-parole de votre action devant les médias et les entreprises qui soutiennent nos projets et vous associe à ses supports de communication.

Vous faire connaître sur le terrain. Votre nom peut être associé à tous les outils que nous utilisons pour offrir de la visibilité à nos projets : bannières, pancartes et affiches, tenue de l'équipe du projet, infrastructures de soutien, etc.

Les modalités de partenariat que nous proposons

3.1 Comment nous soutenir ?

Le mécénat se définit comme un soutien financier, humain ou matériel apporté sans contrepartie directe. En fiscalité et en comptabilité, il est donc considéré comme un don. En plus de permettre à une association de diversifier ses sources de financement, le mécénat entend renforcer les liens et les échanges d'idées et de pratiques entre le monde associatif et le monde de l'entrepreneuriat. Toutes les entreprises peuvent devenir mécènes, quels que soient leur taille et leur domaine d'activité.

→ **SOLIDARITÉ** vous propose 4 partenariats sous forme de mécénat

1. Mécénat financier

Ce mécénat peut prendre différentes formes : le financement de l'intégralité d'un projet, d'un poste de dépenses bien défini, d'une thématique précise ou un financement non affecté à un projet, et donc affectable selon les priorités de SOLIDARITÉ. Parmi nos projets actuels, nous vous proposons de soutenir la mise en place des projets présentés plus haut : « Les enfants de l'arsenic » et « Les graines de l'espoir ».

2. Mécénat en nature

Fidèles à nos valeurs et à notre méthodologie de travail, nous considérons qu'il est essentiel de faire appel aux ressources locales dans la mise en œuvre de nos projets. C'est pourquoi il est rare que nous envoyions des biens matériels sur le terrain. Toutefois, nous encourageons les dons au profit de notre activité en France : soutenez notre structure en permettant l'organisation d'événements de sensibilisation dans l'enceinte de vos magasins.

3. Mécénat de visibilité

Vous croyez en notre mission et adhérez à nos valeurs mais vous ne disposez pas actuellement de moyens matériels et financiers suffisants pour soutenir nos activités ? Vous souhaitez « parrainer » symboliquement notre association ? Dans ce cas, vous vous engagez à nous inclure à vos événements de communication ou à vos relations publiques, afin de mobiliser vos collaborateurs ainsi que votre clientèle autour de nos projets via une communication mise en place dans vos magasins.

4. Mécénat de compétences

Cette forme de mécénat concerne la mise à disposition des salariés de votre entreprise au profit de SOLIDARITÉ pour permettre le transfert de compétences ou d'une expertise du personnel de l'entreprise au personnel de SOLIDARITÉ. Votre entreprise peut déduire 60 % du salaire et des charges sociales de l'employé en mission de mécénat de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires (loi Aillagon du 1er août 2003).

Nos propositions

-
-

Vous avez d'autres suggestions ?

σ **Nous nous tenons à votre disposition** pour discuter ensemble de nos projets et des modalités de notre partenariat.

σ **Nous nous engageons à étudier avec vous la solution la plus adaptée à votre entreprise.**

σ **Nous pouvons convenir d'un partenariat** à court terme tel que votre participation au financement d'un projet particulier, ou à long terme afin d'obtenir un soutien continu.

σ **Après validation de notre partenariat, celui-ci est formalisé par une convention de partenariat.** Elle a valeur contractuelle puisque ses articles délimitent de façon précise les activités que nous allons mener en commun et celles que chacune des parties va mener individuellement. Elle fixe le montant des investissements (financiers, matériels, compétences) de la part de votre structure ainsi que l'attribution aux projets terrains et les échéances de la part de notre association.



Devenons partenaires pour un monde plus juste et solidaire

Crédits photos

© Cécile Bes © Simon Williams © SOLIDARITE India

Votre contact

François Gilles

françois.gilles@solidarite.asso.fr

01 48 78 33 26

SOLIDARITÉ • 20 rue de Rochechouart 75009 Paris



Plus de détails ? www.solidarite.asso.fr